

Demande d'entrée à Maurice

Les Procédures:

Ce que l'étudiant (le demandeur) doit soumettre au bureau du Passeport :

1. Une fiche de demande d'entrée à Maurice dûment remplie
2. Deux copies de son passeport
3. Deux photos passeport
4. Une lettre pour confirmer
 - a. Celui qui prendra charge du demandeur durant son séjour à Maurice ;
 - b. Lieu de résidence à Maurice ;
 - c. La durée du séjour ;
 - d. Une preuve que le demandeur a suffisamment d'argent pour encourir les dépenses ;
 - e. Une lettre pour informer que le demandeur entre à Maurice uniquement pour des études et non pas pour travailler ou se mêler dans des activités illicites ou frauduleuses.

Ce que l'école doit soumettre :

1. Une lettre pour certifier que l'admission du demandeur a été acceptée ;
2. Une copie du certificat d'enregistrement émit par la MQA ;

3. Une copie d'attestation que le cours que le demandeur devait prendre est approuvé par la MQA ;
4. Une copie de l'emploi du temps ;
5. Une lettre (covering letter) demandant au bureau de passeport de bien vouloir accepter l'application de l'étudiant.

Au bureau de Passeport :

1. On va prendre une quinzaine de jours pour approuver la demande d'entrée provisoire ;
2. A l'arrivée du demandeur à Maurice , ce dernier doit dans l'intervalle d'un mois subir un test médical (i) VIH, (ii) Hépatite B,(iii) Rayon X de la poitrine ;
3. Si les résultats médicaux s'avèrent positifs, le séjour sera étendu pour une année. Au cas contraire, le demandeur doit retourner dans son pays.

Important :

Le demandeur est conseillé de subir le test médical dans son pays pour être sûr qu'il n'aura pas à retourner après avoir subi le test à Maurice.